Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212200653-20260122-20260122001-DE

MAIRIE
DE
GOUDELIN
22290

REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de GOUDELIN

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LE FAUCHEUR.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – LE HEGARAT Valérie - THOMAS Gwénaël – TACQUET Marie-Blanche - MORICE Gildas– VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice- CORLAY Gérald – MARTIN Marie-Christine – MALLARGÉ Bernard - JOUY Nathalie.
Absents : MALLARGÉ Bernard (pouvoir à TACQUET Marie-Blanche)
CORLAY Gérald
PIPART Fabrice
MARTIN Marie-Christine

Secrétaire de séance : LE MOAL Brigitte

DELIBERATION N° 20260122-001

Date de convocation : vendredi 16 janvier 2026

Objet : Aménagement de la rue de Poul Ranet- avenant.

Des travaux supplémentaires vont être nécessaires dans le cadre de l'aménagement de la rue de Poul Ranet (direction rue du Trégor) pour un montant de 4 050 € H.T., soit 4 860 € T.T.C.
Le marché de l'entreprise COLAS TP est donc actualisé pour un montant total de 382 950.00 € H.T. soit 459 540.00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à valider l'avenant de l'entreprise COLAS TP pour un montant de 4 050 € H.T., soit 4 860 € T.T.C. tel que présenté et à signer tout document nécessaire au dossier.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Laurent LE FAUCHEUR

